



## Informations municipales

# Semécourt

*Avril 2018*

### EDITO DU MAIRE

**L**e budget primitif 2018 a été voté lors de la séance du conseil municipal du 10 avril dernier. Ce budget engage la municipalité aussi bien pour le fonctionnement que pour les investissements. Il a été élaboré en considérant les recettes fiscales à taux constant et ce malgré les dotations qui chaque année se réduisent considérablement. Pour rappel, les taux des taxes locales n'ont subi aucune augmentation depuis 1985 et restent bien en dessous de ceux appliqués dans les communes de même strate (taxe d'habitation : 6,78%, foncier bâti : 7,93%, foncier non bâti : 45,68%).

**L**es aides et services aux habitants seront maintenus (aides à l'amélioration de l'habitat, allocation naissance, allocation majorité, aides aux voyages scolaires, aux séjours en colonies de vacances et en centres aérés, chèques associatifs, bons d'achat aux seniors, gratuité scolaire, ...).

**L**a municipalité a reçu les responsables associatifs qui ont présenté leurs projets et effectué leur demande de subvention. Le conseil municipal a validé l'ensemble des demandes de façon à ce que les projets prévus puissent se concrétiser.

**M**a conclusion financière pour cette année 2018 sera empruntée dans le constat établi par les services fiscaux : « la structure financière de la commune est saine ». Elle peut compter sur :

- Des recettes de fonctionnement réelles importantes
- Des charges structurelles d'un niveau modéré (24,6% des produits de fonctionnement)
- Une capacité d'autofinancement brute importante
- Aucun endettement
- Des taux d'imposition faibles, gage de marge de manœuvre
- Un niveau de réserves et de trésorerie conséquent permettant de financer les prochains investissements.

*Votre Maire,  
Eugène WEISSE*

**MAIRIE DE SEMECOURT 3, Place de la République 57280 SEMECOURT**

tél. : 03 87 51 12 56 – fax : 03 87 51 18 60 – mél : [mairie.semecourt@wibox.fr](mailto:mairie.semecourt@wibox.fr)

Directeur de publication : Eugène WEISSE - Dépôt légal : avril 2018

## Job d'été jeunes

---

La commune embauche pour la période estivale des jeunes du village en tant qu'adjoints techniques. Sont concernés les jeunes de 16 à 18 ans n'ayant pas été retenus ou n'ayant pas déjà travaillé les années précédentes, les 16 ans étant prioritaires. Le nombre de candidats retenus sera limité à 12. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

*La période d'embauche est fixée par quinzaines, du 18 juin au 31 août 2018*

*Les inscriptions seront prises en mairie jusqu'au 18 mai 2018.*

## Aides diverses

---

- **Participation centre aéré et colonie de vacances - année 2018**

Participation pour les enfants fréquentant un centre aéré ou une colonie de vacances :

- centre aéré : 5 € / jour dans la limite de 20 journées/an
- colonie de vacances : 7 € / jour dans la limite de 3 semaines.

Sont concernés les enfants jusqu'à 18 ans.

Pièces à fournir en mairie : RIB, attestation de présence (une facture ne suffit pas)

- **Allocation scolaire et de transport scolaire**

Aides versées aux élèves des classes de 6<sup>ème</sup> à la Terminale, quel que soit l'établissement scolaire fréquenté. Leur montant, versé en fin d'année scolaire, est de :

- Allocation scolaire : 35 €
- Allocation de transport scolaire : 50 €

- **Aide à la scolarité en collège**

Aide versée aux élèves des classes de 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>o</sup>, quel que soit l'établissement scolaire fréquenté. Le montant est de 65 €. L'aide est versée en fin d'année scolaire.

*Pour l'allocation scolaire et de transport scolaire ainsi que pour l'aide à la scolarité en collège, les justificatifs à produire sont les suivants :*

- ✚ Certificat de scolarité - année scolaire 2017 / 2018
- ✚ Relevé d'identité bancaire

*Limite de dépôt pour ces aides : 15 septembre 2018.*

*Aucun versement ne sera plus effectué au-delà de cette date*

- **Participation à un voyage linguistique**

Le montant est de 90 €.

La participation à un voyage scolaire n'est versée qu'une seule fois au cours de la scolarité.

Les justificatifs à produire sont les suivants :

- ✚ Attestation de participation au voyage, postérieure au voyage (une facture ne suffit pas).
- ✚ Relevé d'identité bancaire

- **Prime de naissance**

Octroi d'une somme de 150 € à l'occasion d'une naissance, à verser aux parents domiciliés dans la commune.

Pièces à fournir en mairie à l'appui de la demande : RIB et acte de naissance de l'enfant

- **Prime jeunes 18 ans**

Octroi d'une somme de 150 € aux jeunes de la commune atteignant l'âge de 18 ans.

Pièces à fournir en mairie à l'appui de la demande : RIB et carte nationale d'identité

## **BRÛLAGE DES DECHETS – rappel interdiction**

**Depuis 2014, dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, il est officiellement interdit aux particuliers possédant un jardin de brûler les déchets verts à l'air libre**, y compris par incinérateur de jardin. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers et leur brûlage à l'air libre est une source importante d'émission de particules portant atteinte à la santé de l'homme, à la qualité de l'air et à l'environnement.

**Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin** : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage.

Pour rappel, les déchets verts doivent, de préférence, être déposés en déchetterie ou encore compostés.

### **Infos**

#### **Fermeture de la mairie**

La mairie sera fermée

- **Lundi 30 avril 2018**
- **Vendredi 11 mai 2018**

#### **Ramassage des corps creux**

Vous avez été sollicités pour effectuer un choix entre le maintien des caissettes jaunes et les sacs transparents.

Suite aux réponses obtenues, il s'avère que 60 % de foyers préfèrent le maintien du ramassage par caissette.

Les services continueront donc le ramassage par caissette jaune.

#### **Déchets ménagers : rattrapage des collectes**

En raison de jours fériés, le rattrapage des collectes se fera comme suit :

- Collecte du mardi 1<sup>er</sup> mai reportée au mercredi 2 mai
- Collecte du mardi 8 mai reportée au mercredi 9 mai

## **NUISANCES SONORES**

Les travaux de bricolage et de jardinage à l'extérieur ne peuvent être effectués, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie électrique, ...) que :

- **de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables**
- **de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis**
- **Interdiction totale les dimanches et jours fériés**

### **Communiqué association 2AS**

Des dispositions règlementaires nouvelles et plus contraignantes ne nous permettent pas d'organiser le traditionnel vide-grenier de façon satisfaisante dans les rues du village.

C'est avec regret que nous sommes amenés à annuler ce rendez-vous annuel.

Comptant sur votre compréhension.

*Le comité et les membres de 2AS*

## **Au conseil municipal le 10 avril 2018**

### **Création de poste / modification du tableau des effectifs**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent est susceptible de bénéficier d'un avancement de grade.

Aussi, le conseil municipal a décidé de la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 et de la suppression d'un poste d'adjoint d'animation.

### **Subventions – année 2018**

Le conseil municipal a fixé ainsi qu'il suit le montant des subventions à verser aux associations :

<b>Association</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Jeunes</b>
AS Les Coteaux	2 600	250
Athlétic Club Semécourt Loisirs	1 000	
Club de l'Amitié - Semécourt	900	
Judo-Club – Semécourt	1 700	210
Domino – Semécourt	2 700	600
Bougeons Tous – Semécourt	850	310
Conseil de Fabrique – Semécourt	400	
Association Lever de Rideau - Semécourt	1 400	
Syndicat arboricole et horticole	100	
Fête de la musique (organisateur)	700	
Pétanque Club de Fèves	200	
Au Pré du Coeur – Maizières-les-Metz	200	
Donneurs de sang – Maizières-les-Metz	150	
Croix-Rouge – Hagondange	150	
Fédération A.Maginot GR123 – Marange-Silvange	200	
APEI Vallée de l'Orne	1 200	
Secouristes Actifs – Maizières-les-Metz	150	
Vie Libre – Hagondange	100	
Prévention Routière	100	
La Pédiatrie Enchantée	200	
Une rose, un espoir	100	
Pompiers – Maizières-les-Metz	150	
Cheval Bonheur – Woippy	100	

### **Subvention association DOMINO**

Le conseil municipal a décidé de l'octroi d'une subvention d'un montant de 11.600 euros à l'association DOMINO correspondant à la participation de la commune au financement du poste de directrice d'accueil loisirs pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

### **Compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 présenté par le Receveur.

### **Fixation de la participation au voyage 2018**

La commission d'action sociale de la commune a décidé d'organiser une sortie à KIRRWILLER. Celle-ci s'adresse aux personnes domiciliées dans la commune, âgées de 55 ans et plus.

La participation demandée est fixée à 60 € par personne (coût total 94 euros / personne), le solde étant pris en charge par la commune.

**Compte administratif 2017**

Hors la présence du Maire, Mme Martine MARTIN, Adjointe au Maire, a présenté le compte administratif de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	991.641,85	1.639.202,91	647.561,01	3.081.895,67	3.729.456,73
	Section d'investissement	973.874,59	336.900,10	-636.974,49	-61.785,30	-698.759,79

**Taux des taxes locales – année 2018**

Le conseil municipal a fixé ainsi qu'il suit les taux des taxes locales pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation	6.78 %
Foncier bâti	7.93 %
Foncier non bâti	45.68 %

**Budget primitif 2018**

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif de l'exercice 2018 équilibré en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	4.492.549,94 €
Section d'investissement	4.040.983,73 €

**PLU - Débat PADD (projet d'aménagement et de développements durables)**

M. le Maire a rappelé que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 12 mai 2017. L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développements durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

M. le Maire a exposé le projet de PADD :

Orientations retenues :

\*Orientation générale n°1 : Assurer un développement raisonné et maintenir le poids de Semécourt dans son armature territoriale.

\*Orientation générale n°2 : Conforter l'armature commerciale et artisanale

\*Orientation générale n°3 : Favoriser la diversification des modes de déplacement et réduire l'empreinte énergétique du territoire.

\*Orientation générale n°4 : Maintenir les éléments de nature urbaine et protéger le support environnemental de la commune.

Après cet exposé, M. le Maire a déclaré le débat ouvert. Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

**Mission Locale du Pays Messin – cotisation 2018**

Le conseil municipal a fixé à 1.155,60 euros le montant de la cotisation 2018 à la Mission Locale du Pays Messin et autorisé le Maire à mandater cette somme.

**Avenant n° 2 à la mission de suivi technique et financier du contrat d'exploitation des installations thermiques – BET HUGUET**

Par délibération en date du 3 juillet 2015, le Maire était autorisé à signer une mission de suivi technique et financier du contrat d'exploitation des installations thermiques avec la Sté BET HUGUET, 16/18 boulevard de la Mothe à NANCY.

Le Maire a informé qu'il convient de procéder au réajustement des paramètres de facturation de l'énergie P1, suite aux résultats de la saison de chauffe 2016 / 2017. Ce réajustement fait l'objet de l'avenant n° 2.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 2 à la mission de suivi technique et financier du contrat d'exploitation des installations thermiques avec la Sté BET HUGUET.

**Construction d'un bâtiment périscolaire – mission de contrôle technique**

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment périscolaire dans l'enceinte de l'école maternelle, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de prix de BUREAU VERITAS pour une mission de contrôle technique.

Le forfait de rémunération pour la mission de base L+SEI+HAND est de 2.900,00 € HT et pour la fourniture de l'attestation finale handicapés est de 200,00 € HT.

Les missions optionnelles ne sont pas retenues.

**Une Rose un Espoir 2018**

---

Pour la treizième opération « Une Rose – Un Espoir » au profit de la Ligue contre le Cancer pour notre pour notre secteur de la Vallée de l'Orne, les motards de l'association et leurs passagères seront de passage dans notre commune le [samedi 28 avril 2018 vers 17h15](#).

Munis de tirelires scellées, portant l'autocollant de la Ligue contre le Cancer, ils vous proposeront une rose contre un don de 2€.

Les fonds récoltés sont exclusivement utilisés au profit de la lutte contre le cancer et financent la recherche, les équipements de nos hôpitaux, l'aide aux malades, le dépistage et la prévention.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

**Association Lever de Rideau**

---

**Spectacle de Chant Choral**

Par l'Ensemble Vibrations, sous la direction de Anne Victorion

**Le Samedi 2 Juin à 20h30**

**Salle des Fêtes de Semécourt.**

Le printemps est enfin là.

Venez nombreux vibrer sur un parcours à travers les chansons de Dutronc, Brel, Sardou, ...

**Entrée : 7€, ou 2€ (moins de 14 ans)**

# FÊTE DE LA MUSIQUE SEMECOURT

Organisée par l'Association pour l'Animation de Semécourt (2 AS)

**Samedi 16 Juin 2018**

Rendez-vous à partir de 19 heures, Place Curie  
devant la salle des Fêtes ou dans la salle si mauvais temps.

## Au programme

- Soirée dansante avec l'orchestre  
NICKY MICHEL

## Restauration et boissons sur place

Sandwiches, frites, steaks, côtelettes de porc, pâtisseries

**Animation non-stop jusqu'à minuit**



## **Association BOUGEONS TOUS**

Elia et Maryline GHIN proposeront un concert acoustique (guitare/piano)  
de variété anglaise et française (Aérosmith, The Cranberries, Coldplay,  
Alicia Keys, Johnny Hallyday, Elvis.....)

**Samedi 26 mai à 20 H 30**

à la salle des fêtes de Semécourt

**Soirée au chapeau – Venez nombreux les applaudir !**



# CENTRES DE LOISIRS PROGRAMME D'ETE



**Salle des fêtes de FEVES en JUILLET**

**9 au 13 JUILLET UN JOUR JE SERAI...**

Découverte de métiers réels ou imaginaires

Avec visite de la boulangerie d'Auchan, rencontre avec la sécurité civile, les pompiers, une infirmière...

**16 au 20 JUILLET CIRQUE D'ETE**

Retour de James PEREK et de Solange MAUGER

pour travailler tout en s'amusant les Arts du Cirque



**23 au 27 JUILLET SCIENCES ET NATURE**

Découvertes et expériences avec Ludovic le savant fou...

Sortie Nature en cours d'organisation, plus de précisions en juin

**Maison des Associations de SEMECOURT en AOUT**

**27 au 31 AOUT EN PASSANT PAR LA LORRAINE**



Traditions, cuisine et histoires de chez nous  
Visite des mines de Neufchef



Les inscriptions se font obligatoirement au bureau de l'association

Pour toute question ou information, contacter

Mme RITTIER Fabienne, Directrice des Accueils de loisirs

Maison des Association

7 bis place de la République 57280 SEMECOURT

☎ 03 37 31 33 94 - 06 77 96 15 15



[Domino57280@orange.fr](mailto:Domino57280@orange.fr)

Permanences : mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30

\*\*\*\*\*

## JOBS D'ETE

**Nous recrutons pour notre équipe d'animation,**

**Un ou une anim stagiaire ou titulaire BAFA**

**Un ou une aide anim**

**Une personne pour le service.**

**Ces postes font l'objet d'un contrat de salarié, ils bénéficient d'une rémunération forfaitaire journalière conformément à la convention de l'animation**

**Pour toute information contacter Mme RITTIER Fabienne, Directrice des Accueils de loisirs**